



Bruxelles, 16 mars 2009

RECOMMANDATION de l'APEM

**Déposée au nom de la commission économique, financière,
des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-
méditerranéenne**

par
Mr. Mohammed M. Abou El Enein
Président de la commission

sur la base des propositions présentées par les rapporteurs,

- Mr. Mohammed M. Abou El Enein, président de la commission économique de l'APEM, député à l'Assemblée du peuple (Égypte), sur "La réponse méditerranéenne aux crises financières mondiales",
et
- Mme Jamila Madeira, vice-présidente de la commission économique de l'APEM, députée au Parlement européen, et Mme Mbarka Bouaida, députée à la Chambre des représentants du Maroc, sur "L'impact social et économique de la micro-finance sur la région méditerranéenne",
et
- Mr. Simon Busutil, député au Parlement européen, et M. Swan Al-Shourfat, député à la Chambre des représentants de la Jordanie, sur "Le développement d'un tourisme durable dans la région méditerranéenne"

DÉCLARATION

sur la situation économique dans les territoires palestiniens

La commission économique de l'APEM,

- se déclare profondément préoccupée par l'impact désastreux des attaques israéliennes lancées contre Gaza, au début de l'année 2009, sur les infrastructures de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'économie, ainsi que sur toutes les organisations sociales, gouvernementales ou non gouvernementales; recommande, afin de remédier à ces conséquences, de redoubler d'efforts en vue de permettre une reconstruction rapide et complète, et de veiller à ce que ces violations ne se reproduisent pas à l'avenir ;
- souligne l'importance dévolue au déploiement de la mission d'enquête de haut niveau de l'APEM à Gaza et à Ramallah (les 23 et 24 février 2009) et à ses conclusions, ainsi que l'accueil favorable réservé par la population palestinienne à cette mission, conduite par M. Hans Gert-Pöttering en sa double qualité de Président de l'APEM et de Président du Parlement européen;
- se félicite des résultats du Sommet de Sharm el-Sheikh et des efforts déployés par tous les États donateurs, et souligne le rôle important joué par la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée;
- se félicite des efforts déployés par les États arabes, les organisations internationales, l'Union européenne et la communauté internationale en général, en vue de fournir de l'aide humanitaire et du soutien à la réhabilitation économique et à la reconstruction de Gaza ;
- considère qu'il est d'une importance cruciale de fournir à l'Autorité palestinienne les instruments et ressources nécessaires qui permettront, non seulement de reconstruire et de rétablir les infrastructures, mais également de contribuer à la relance de l'économie palestinienne.

- vu la déclaration commune du sommet du processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008), selon laquelle l'Union pour la Méditerranée est un partenariat multilatéral qui s'appuie sur la déclaration de Barcelone, ainsi que sur l'*acquis* du processus de Barcelone, y compris sur les conclusions de toutes les réunions ministérielles, qui demeurent en vigueur; et vu les nouvelles structures institutionnelles qui ont pour objectif de renforcer encore la coopération euro-méditerranéenne, ainsi que les projets régionaux d'envergure que tous les partenaires sont convenus d'appuyer; et se félicitant du renforcement du profil politique des relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens à travers un renforcement de la responsabilité partagée et la mise en œuvre de projets régionaux impliquant les citoyens de la région, visant à rendre ce partenariat plus concret et plus visible,
- vu la déclaration finale adoptée par la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, et qui souligne le rôle des institutions qui ont contribué à la mise en place de l'Union pour la Méditerranée, notamment de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) qui renforce la légitimité démocratique du partenariat, laquelle requiert une dimension parlementaire forte; c'est pourquoi la position de l'APEM devrait être encore renforcée et ses travaux mieux coordonnés avec ceux des autres institutions du partenariat,
- vu la recommandation de l'APEM sur le rôle de l'Assemblée au sein du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, adoptée lors de la session plénière extraordinaire de l'APEM qui s'est tenue le 12 octobre 2008 en Jordanie,
- vu le soutien financier constamment apporté par l'UE aux partenaires méditerranéens, d'abord à travers les programmes MEDA, puis, à compter de 2007, via l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), affectés à la coopération bilatérale et aux programmes régionaux,
- vu le Plan européen de relance économique approuvé par le Conseil européen, les 11 et 12 décembre 2008, qui établit un cadre commun pour les efforts déployés par l'Union européenne en vue de remédier à la crise financière et prévoit que 1,5% du PIB de l'Union européenne (soit

près de 200 milliards d'euros) seront affectés à la mise en œuvre de mesures destinées à relancer la croissance économique ; et considérant les résultats de la réunion informelle du Conseil européen qui s'est tenue le 1er mars 2009,

- vu les résultats du Sommet du G20 qui s'est tenu à Washington les 14 et 15 novembre 2008, les propositions formulées lors du Forum économique annuel qui s'est tenu à Davos en 2009 et les résultats de la réunion du G7 qui a eu lieu à Rome le 14 février 2009,

- vu les résultats de la Déclaration de Tanger publiée dans le cadre du Forum du Sud pour une Méditerranée nouvelle ("MEDays"), le 27 novembre 2008,

- vu l'initiative conjointe annoncée le 27 février 2009 par la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en vue de soutenir le secteur bancaire en Europe centrale et orientale et de financer des prêts en faveur de projets affectés par la crise financière mondiale,

- vu la communication de la Commission du 13 novembre 2007: "Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi" (COM(2007)0708),

- vu le projet de rapport du Parlement européen, assorti de recommandations à la Commission, sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (2008/2122(INI)),

- vu la communication de la Commission du 19 juin 2008 "Think Small First": Priorité aux PME - Un « Small Business Act » pour l'Europe (COM(2008)394),

- vu les déclarations écrites du Parlement européen du 14 janvier 2008 sur le microcrédit (0002/2008),

- vu les conclusions de la conférence ministérielle EUROMED consacrée au tourisme, qui s'est tenue à Fès les 2 et 3 avril 2008,

- vu les résultats de la conférence FEMIP consacrée au tourisme durable, qui s'est tenue le 6 mars 2008 à Berlin,
- vu la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2008 sur les aspects de développement régional de l'impact du tourisme dans les zones côtières,
- vu la communication de la Commission du 19 octobre 2007 : "Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable" (COM(2007)0621),
- vu la communication de la Communication du 17 mars 2006 intitulée "Une nouvelle politique européenne du tourisme: Renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe", et la résolution du Parlement européen du 29 novembre 2007 sur ce thème,

A. considérant que la crise financière et économique mondiale a touché tous les pays et qu'elle a de profondes incidences politiques, économiques et sociales, dont la durée et la gravité ne peuvent être connues à l'avance,

B. considérant que la crise n'aura pas uniquement un impact sur le versant financier de l'économie, et qu'elle pourrait également s'étendre à l'économie réelle en se caractérisant par :

- un ralentissement de la croissance économique mondiale, voire une déflation touchant certaines économies;
- un déclin de l'investissement global direct, y inclus des investissements directs à destination des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ;
- un déclin des dépenses globales en Europe et en Amérique, qui affectera le financement des investissements et réduira la demande au chapitre des exportations et du tourisme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ;
- un brusque déclin sur les marchés financiers mondiaux, y inclus ceux de la région euro-méditerranéenne ;
- un nombre important de faillites bancaires et pour les institutions financières, y inclus des compagnies d'assurances, qui provoquera la disparition de certaines de ces institutions et l'intégration de certaines autres, ce qui obligera les gouvernements à puiser des quantités importantes de liquidités afin de couvrir leurs positions financières,
- un déclin de la demande énergétique et une baisse mondiale des prix du pétrole et du gaz,

- la fin de l'inflation et une baisse des prix de nombreux produits de base,

C. prenant acte de l'initiative prise par des pays relevant de divers groupements régionaux et internationaux d'adopter diverses mesures visant à remédier à la crise et à limiter ses répercussions négatives, à travers notamment l'adoption de plans de sauvetage financier, la mise en œuvre de mesures destinés à stimuler la demande intérieure, à accroître les investissements, à garantir des dépôts dans des institutions bancaires, à réduire les taux d'intérêt en vue d'encourager le marché local et à mettre en place des mesures de sauvegarde visant à protéger les industries nationales,

D. soulignant que les principales causes de la crise financière mondiale sont multiples et connexes : causes macroéconomiques ; liquidités importantes et faibles taux d'intérêt, régulateurs et manque de transparence, agences de notation de crédits ; échecs considérables dans les notations de produits financiers structurés, conflits d'intérêt majeurs, spéculation excessive et gouvernance d'entreprise ; faiblesses au niveau des actionnaires et de la gestion d'entreprise, sur le plan de la réglementation et du contrôle ; mesures d'incitation mal orientées et absence de régulation des marchés dérivés ;

E. reconnaissant que la crise financière n'a fait que souligner à quel point le monde est devenu interdépendant ; considérant que l'échelle et la vitesse auxquelles une perte de confiance dans une partie du monde affecte les marchés financiers et gagner les économies réelles à l'échelle mondiale constitue, à bon droit, un motif d'inquiétude,

F. soulignant que les pays euro-méditerranéens ne pourront contribuer à la croissance que s'ils coopèrent les uns avec les autres ; ayant confiance dans l'importance dévolue à une mise en œuvre accélérée des projets prioritaires arrêtés par les chefs d'Etat et de gouvernement aux termes de la Déclaration de Paris et dans la création de l'Union pour la Méditerranée, qui constituera l'un des instruments propres à surmonter ou à limiter les incidences de la crise économique mondiale, estime qu'il est indispensable d'assurer le suivi des progrès constatés dans la mise en œuvre de ces projets,

G. considérant que les épreuves imposées par la crise ne sont, par conséquent, pas entièrement négatives, dans la mesure où la récession nous offre une opportunité de repenser notre économie et nos entreprises et où la crise offre aux gouvernements une occasion unique de canaliser des fonds publics en faveur du développement de technologies vertes et des énergies alternatives,

H. considérant que le développement économique et social représente l'un des principaux objectifs de l'Union pour la Méditerranée, et que la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été créée avec l'objectif spécifique de favoriser ce développement en recourant à des prêts et à des prises de participation,

I. considérant que la décision de transformer la FEMIP en une Banque de développement Euro-méditerranéenne devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais, dans la mesure où celle-ci constituerait un instrument primordial de promotion de la micro-finance dans la région,

J. considérant que le renforcement du secteur privé figure parmi les principaux objectifs de la FEMIP, qu'une grande importance est accordée à la micro-finance, et que, dans ce contexte, la FEMIP a engagé une étude (mai 2008) qui conclut que dans la région méditerranéenne, la micro-finance représente un marché potentiel de 40 millions de bénéficiaires, mais qu'aujourd'hui, il ne sont que 9 millions à recevoir un soutien de la part des différents acteurs opérant dans ce secteur,

K. considérant les niveaux très élevés de chômage dans la région, en particulier dans les pays méditerranéens du sud, et les progrès considérables envisagés pour les années prochaines,

L. considérant la forte demande de microcrédit enregistrée également dans les États membres de l'UE et la reconnaissance générale des difficultés d'accès à des formes de financement appropriées comme représentant une entrave à l'entrepreneuriat; et considérant que le microcrédit génère des coûts opérationnels plus élevés du fait de la faible ampleur des prêts,

M. considérant que l'activité du microcrédit présente des éléments innovateurs et subjectifs en ce qui concerne l'octroi et l'évaluation des prêts, et que celui-ci est souvent accordé, non seulement à des fins

lucratives, mais également en vue de favoriser la cohésion, notamment de réintégrer des personnes défavorisées dans la société,

N. considérant que les fournisseurs de microcrédit, les institutions de micro-finance (IMC) peuvent être des fournisseurs de services financiers informels, des organisations détenues par leurs membres, des organisations non gouvernementales, voire des caisses d'épargne et des banques commerciales,

O. considérant que lors de la réunion du Conseil ECOFIN du 7 octobre 2008 relative au "Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée", organisée conjointement avec la réunion ministérielle de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, les principaux objectifs consistaient à identifier les actions susceptibles de stimuler la croissance de la zone euro-méditerranéenne et que l'accent a été mis sur des projets spécifiques visant à mieux répondre aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises (PME) méditerranéennes afin d'assurer leur croissance,

P. considérant que, début septembre 2008, la Commission européenne et le groupe BEI ont lancé au niveau européen une nouvelle initiative en complément de l'initiative JEREMIE, dénommée JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de micro-finance en Europe), ayant pour objectif d'aider les institutions de micro-finance à consolider et à adopter les meilleures pratiques tant au plan de leur création que de leur gestion et de leur mode de fonctionnement de sorte à atteindre le niveau de qualité requis pour devenir crédibles sur le marché financier,

Q. considérant que l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (ODM) et une amélioration de l'aide peuvent réussir si des mesures concrètes sont adoptées en vue de combattre les inégalités entre femmes et hommes,

R. considérant que le rôle et l'importance croissants du tourisme en tant qu'activité économique dans la région méditerranéenne peuvent être considérés sous l'angle de leur contribution au PNB des pays de la région, ayant pour effet d'accroître le développement des sociétés méditerranéennes et de contribuer à la stabilité sociale, notamment en créant davantage de possibilités d'emploi et de meilleures perspectives pour la population active méditerranéenne, toujours plus nombreuse et

jeune,

S. considérant que le tourisme connaît actuellement une phase difficile, provoquée par la crise financière mondiale et la récession économique, suite à quoi les gouvernements doivent prendre des mesures immédiates pour anticiper les effets négatifs à court terme, sans recourir à des mesures "palliatives", qui pourraient avoir un effet négatif durable ; que le tourisme a connu une expansion rapide au cours de la dernière décennie, et que pendant la prochaine décennie, il faudra accroître la part de la région méditerranéenne dans le marché, sans peser davantage sur l'environnement délicat de la région,

T. considérant que nombre de défis auxquels est confrontée la région méditerranéenne dans les domaines du changement climatique et de l'environnement ne peuvent être relevés que par la voie d'un effet concerté de tous les États concernés, ainsi que des acteurs non étatiques de la région, notamment dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée, qui crée une nouvelle dynamique en termes d'engagement et de projets concrets dans la région, pouvant être bénéfique pour le secteur du tourisme,

U. considérant que le secteur du tourisme retirerait des avantages importants du renforcement du rôle de la société civile et des parties intéressées, en particulier les organisations touristiques nationales, les associations et unions des parties concernées, ainsi que les organisations ayant des liens avec le secteur touristique, afin de leur permettre de contribuer à identifier les problèmes et obstacles auxquels ils sont confrontés et de pouvoir également étudier les solutions qu'ils proposent,

V. considérant qu'il est nécessaire d'identifier les créneaux touristiques et les nouvelles formes de tourisme, et d'investir dans ce secteur, où la région méditerranéenne jouit d'un avantage comparatif, pour tirer parti de la spécialisation et réduire les conséquences négatives du caractère saisonnier de la demande,

X. considérant qu'une infrastructure de qualité et efficace dans les pays méditerranéens, qui ne pèse pas davantage encore sur l'environnement, est essentielle pour la croissance durable du secteur touristique,

Y. considérant que le réchauffement mondial représente un grave défi

pour la région méditerranéenne, en raison en particulier de l'augmentation de la température de la région, de la diminution des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer, de l'accès à l'eau et de l'approvisionnement en eau, et d'autres effets préjudiciables pour la biodiversité méditerranéenne,

Z. considérant qu'il est nécessaire de renforcer la protection de la Méditerranée contre la pollution et de protéger les populations de poissons, les habitats naturels, les côtes, les rivières, la biodiversité, l'environnement rural et les sites revêtant une importance culturelle et archéologique, dans la mesure où la dégradation de l'environnement menace les ressources mêmes sur lesquelles le secteur touristique s'appuie, et que le bon état de l'environnement naturel et urbain d'un pays est essentiel pour créer l'environnement agréable que recherchent les touristes,

La réponse méditerranéenne aux crises financières mondiales

1. préconise une réglementation et une restriction du champ d'action de ce qu'il est convenu d'appeler les "paradis fiscaux" et souligne, si l'on veut faire face à l'impact de la crise économique, il est nécessaire que les régions et les pays se montrent solidaires et de coordonner les politiques et des systèmes internationaux et régionaux ; l'Union pour la Méditerranée contribuera à rassembler et à intégrer des espaces économiques proches du point de vue géographique, mais aux origines économiques et humaines diverses, afin de servir de piliers à un ensemble régional beaucoup plus vaste ;

2. souligne la nécessité d'une coordination étroite entre les deux rives de la Méditerranée, en prévoyant d'accorder une assistance plus flexible aux pays du sud de la Méditerranée qui permettra de soutenir les secteurs à risque et en manque de soutien ;

3. préconise la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent en matière de gestion de crises dans la région euro-méditerranéenne à travers l'adoption d'un système efficace d'alerte précoce ; demande également la création d'une autorité euro-méditerranéenne d'assurance et de crédit à l'exportation ;

4. estime que l'établissement d'une "zone économique euro-méditerranéenne" exige, à moyen terme, l'intégration des économies

de la rive sud dans la stratégie de Lisbonne via une extension aux pays méditerranéens de certaines politiques sectorielles mises en oeuvre par l'Union dans les secteurs de la recherche, du développement, de l'économie et de la connaissance ;

5. souligne l'importance du concept "Investir en Méditerranée" défini conjointement par la Commission et les organisations et initiatives euro-méditerranéennes, dans la perspective d'un renforcement du volume et de la qualité des investissements et des échanges euro-méditerranéens, de la création d'entreprises viables et d'un soutien au développement économique durable de la région ; demande la mise en place d'urgence d'un plan marketing pour les opportunités d'investissement disponibles, qui s'appuiera sur les rôles respectivement dévolus aux gouvernements et aux entreprises privées et publiques;

6. souligne qu'il importe d'accélérer la mise en oeuvre des projets d'infrastructure relevant du cadre euro-méditerranéen, qui constitue un outil indispensable si l'on veut encourager les investissements dans cette région et favoriser la relance post-crise ;

7. préconise, dans le secteur de la recherche scientifique, la création d'une zone de recherche euro-méditerranéenne qui constituera un pilier fondamental en matière d'économie innovante dans la région méditerranéenne, auquel cas l'Union pour la Méditerranée favorisera la création de centre d'excellence effectifs et de programmes technologiques grâce à des partenariats avec des entreprises ;

8. demande qu'un soutien soit accordé aux pays méditerranéens, dans la mesure où l'UE a continué d'apparaître, en 2007, comme le plus important donateur d'aide au développement outre-mer (ADO) ; réaffirme son engagement afin que les niveaux d'ADO représentent 0,56% du PIB en 2010 et 0,7% d'ici 2015 ; invite également les autres donateurs à poursuivre leurs efforts en ce sens ;

9. souligne la nécessité de coordonner la législation dans les pays membres de l'Union pour la Méditerranée, notamment dans les secteurs prioritaires en termes d'investissement ; souligne l'importance d'une zone de libre échange et attire l'attention sur les dangers du protectionnisme ; considère en outre que des différences trop marquées entre les conditions de travail et à l'égard de l'environnement sont susceptibles d'encourager les tendances protectionnistes ;

10. demande que les échanges mondiaux continuent d'être encouragés, dans la mesure où le protectionnisme pourrait nous ramener 20 ou 30 ans en arrière ; demande également que soient accélérées les négociations du cycle de Doha dans le cadre des accords de l'OMC, sur la base d'opportunités égales entre les pays développés, les pays émergents et les pays en développement, notamment en ce qui concerne le secteur agricole ;

11. réaffirme que la mondialisation du système financier doit être fondée sur une mondialisation des contrôles financiers, ce qui implique une révision des politiques intérieures en vue de mettre en œuvre des politiques plus efficaces qui permettront de pallier les risques, et non pas de les éviter ;

12. affirme l'importance que revêtent la responsabilité et l'engagement, facteurs clés du système financier mondial ; les principes les plus importants ont trait à la réforme des agences de notation de crédits, dont les évaluations sont utilisées à des fins réglementaires, ainsi que la régulation de tous les acteurs impliqués dans l'industrie financière ;

13. en appelle à un renforcement et à une légitimité des institutions financières internationales afin qu'elles renforcent la gouvernance et reflètent les changements constatés dans l'économie mondiale ; les pays émergents et en développement, y inclus les plus pauvres, devraient être mieux représentés et pouvoir se faire davantage entendre, et il conviendrait que la prochaine révision des quotas du FMI puisse être achevée d'ici janvier 2011 ; le paquet de mesures relatives aux quotas et à la représentation décidées en avril 2008 devrait être mis en œuvre à bref délai ; les réformes de la Banque mondiale devraient être achevées d'ici les réunions du printemps 2010, et les directeurs des IFI devraient être désignés selon des procédures de sélection ouvertes et fondées sur le mérite ;

14. souligne le fait que le soutien au Plan solaire méditerranéen demande la prise en considération de la large expérience que la BEI a acquise en Europe concernant financement des technologies relevant de l'énergie solaire et, plus généralement, dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; la FEMIP s'est proposé de jouer un rôle clef, en coopération étroite avec les acteurs concernés, dans plusieurs programmes d'investissement et dans des projets appelés à être mis en œuvre dans la région euro-méditerranéenne au cours des années à venir ;

L'impact social et économique du micro-financement dans la région méditerranéenne

15. se félicite de la proposition du sommet de Paris pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008): "Le processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée" relative à l'Initiative méditerranéenne de développement des entreprises, et soutient ses objectifs visant à aider les entités des pays partenaires qui apportent déjà un soutien aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises en évaluant les besoins de ces entreprises, en définissant des solutions stratégiques et en fournissant à ces entités les ressources nécessaires sous la forme d'une assistance technique et d'instruments financiers; invite instamment les pays euro-méditerranéens à participer le plus largement possible à cette initiative, dans la mesure où celle-ci repose sur le principe du partage des responsabilités et sur les contributions qui seront apportées, sur une base volontaire, par les pays des deux rives de la Méditerranée,

16. souligne l'importance d'une coordination des différentes actions déployées, ainsi que des efforts visant à garantir un recours optimal aux meilleures pratiques à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, et renouvelle, par conséquent, la demande formulée par le Parlement européen dans sa résolution du 11 juillet 2007 à l'intention de la Commission européenne, relative à l'élaboration d'un plan d'action pour la micro-finance,

17. met l'accent sur le fait que les micro-entreprises et les PME représentent la grande majorité de l'activité productive de la région euro-méditerranéenne, dont la compétitivité et la capacité de relever le défi de la mondialisation dépendent de l'aptitude de ces entreprises à se développer et à innover ; dans ce contexte, la mise en place d'instruments financiers adaptés aux systèmes financiers locaux représente l'un des moyens de relever le défi de la croissance dans la zone méditerranéenne,

18. se félicite de la création de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), à laquelle une enveloppe de 10 millions d'euros a été allouée en 2007, et invite à augmenter cette enveloppe en fonction des succès obtenus en matière d'aide aux institutions de micro-finance des partenaires de la Méditerranée du Sud; appuie la stratégie de la FEMIP consistant à cibler des opérations de

faible envergure à très forte valeur ajoutée, notamment à promouvoir la mise en place d'institutions de micro-finance bien gérées ou en aidant les institutions existantes à réaliser leur pleine intégration dans le secteur financier local. Son objectif est d'accroître la participation du secteur bancaire et financier à la micro-finance afin de mieux sensibiliser aux avantages économiques et sociaux qu'offre la micro-finance et de la promouvoir dans l'ensemble de la région,

19. recommande que les ministres ECOFIN du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée” consacrent au microcrédit et à de petits prêts une partie des fonds destinés aux institutions financières après la crise financière mondiale,

20. encourage les efforts déployés dans le cadre de l'initiative JASMINE en vue de soutenir les institutions de micro-finance en Europe, ainsi que ses travaux visant à l'élaboration d'un code de bonne conduite destiné à rétablir la confiance, et demande aux institutions européennes – la Banque européenne d'investissement, le Parlement européen et la Commission – qui participent à cette facilité, conjointement avec des banques privées et d'autres institutions concernées, et en collaboration avec des organes spécialisés des pays de la Méditerranée du Sud, d'analyser la possibilité d'étendre l'initiative JASMINE à la région euro-méditerranéenne dans le cadre des efforts visant à créer un réseau d'intégration régional,

21. recommande que l'objectif des centres spéciaux promus par l'Union européenne (et déjà en place dans plusieurs pays hors de l'UE) pour assister les migrants qui demandent à venir dans l'UE, soit étendu afin d'inclure le travail indépendant et l'accès au microcrédit en faveur de ces derniers, dans leurs pays d'origine,

22. souligne le fait que le déploiement concerté d'efforts en vue d'accroître l'accès au microcrédit et de réguler correctement le secteur contribuera à améliorer le cadre institutionnel pour l'exercice d'activités indépendantes et pour les micro-entreprises; ainsi se trouve confortée l'idée qu'il est possible de trouver des solutions permettant aux chômeurs et aux bénéficiaires d'aides sociales, tout spécialement aux femmes, de s'intégrer progressivement dans le secteur productif, contribuant ainsi clairement à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des individus, ainsi qu'à la réalisation des ODM dans le cadre d'un processus de consultation ouvert associant tous les

gouvernements et les partenaires sociaux actifs aux niveaux local, régional, national et international,

23. suggère la création d'une Association conjointe du microcrédit, chargée de certifier la crédibilité des projets,

24. propose de créer un programme dédié au microcrédit dans les universités euro méditerranéennes,

25. suggère de développer les qualifications professionnelles des bénéficiaires et utilisateurs du microcrédit, via les cycles de formation continue financés par l'UE (Exemple : Programme MEDA), et qui visent à doter les participants des outils de management adéquats,

26. Encourage les pays du bassin méditerranéen à structurer l'octroi du microcrédit à travers la création de centrale de risque par pays. Cela permettrait aux opérateurs de maîtriser le risque d'insolvabilité, et aussi d'échanger les informations relatives aux bénéficiaires et aux projets financés,

27. recommande la création d'un fonds de garantie pour les microcrédits, qui devra inciter les opérateurs bancaires à octroyer plus de microcrédits et à élargir la liste des bénéficiaires,

28. envisage la possibilité de rémunérer les projets lancés par le microcrédit pour motiver les bénéficiaires, et aussi leur donner accès à un niveau de vie décent,

29. recommande que les pays euro-méditerranéens dotent l'activité de la micro finance d'incubateur d'entreprise par région, lequel hébergerait ces petites entités et leur offrirait tout l'assistance nécessaire en matière de conseil, tenue de comptabilité, gestion de la paie, etc,

30. souligne que la micro finance doit impérativement s'inscrire dans un mécanisme de développement durable, en concevant une charte de déontologie visant à respecter et faire respecter les valeurs des entités bénéficiaires (environnement, éthique, et autres),

31. propose d'organiser une manifestation annuelle pour la micro finance euro méditerranéenne. Un tel évènement pourrait servir comme un espace d'échange, d'études, de réflexion et de recommandations pour

pérenniser le développement du microcrédit,

32. demande une intensification des efforts visant à améliorer la situation sécuritaire et à parvenir à un arrêt durable des violences subies par les territoires palestiniens, condition préalable indispensable au développement économique, et notamment aux projets de micro-finance et des petites entreprises, objectif qui ne pourra être atteint sans la possibilité d'exercer la liberté de mouvement et d'accès ;

Le développement d'un tourisme durable dans la région méditerranéenne

33. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à lancer sans plus attendre les initiatives clés convenues en 2008 dans la déclaration de Paris, en tant qu'élément du plan d'action pour l'Union pour la Méditerranée, à savoir mettre l'accent en priorité sur l'initiative dans le domaine de la dépollution de la Méditerranée, ainsi que sur les initiatives des autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres, moyen d'améliorer l'infrastructure au profit d'une croissance durable du secteur touristique, ainsi que sur le Plan solaire méditerranéen, moyen d'accroître l'accès aux autres sources d'énergie, toutes ces initiatives pouvant être très bénéfiques pour l'industrie du tourisme dans la région,

34. demande instamment aux États membres de l'Union pour la Méditerranée de mettre en place un organe, le cas échéant, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, qui serait chargé de promouvoir le tourisme durable dans la région méditerranéenne, de coordonner la stratégie commerciale de la région dans son ensemble, en particulier sur les nouveaux marchés, et qui agirait en tant que forum rassemblant les parties intéressées pour discuter les problèmes communs et échanger les bonnes pratiques et idées,

35. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à intensifier leurs efforts pour étudier les créneaux touristiques dans le secteur, notamment la navigation de croisière, le tourisme agricole ou le tourisme culturel, et d'autres formes nouvelles de marchés touristiques, comme le tourisme œcuménique, en sorte d'offrir un avantage comparatif aux pays respectifs et de garantir le développement de ces marchés sur une base durable, et à un prix intéressant pour les touristes,

36. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à prendre d'urgence des mesures, notamment par la voie d'un développement des investissements dans les infrastructures publiques pour lutter contre la dégradation de l'environnement, en particulier celle qui est liée à l'industrie touristique et qui peut procéder de celle-ci, pour éviter que ne s'installe une situation dans laquelle la croissance du tourisme sape les ressources mêmes dont il dépend; fait spécialement observer que les ressources historiques, culturelles et naturelles devraient être davantage protégées, en particulier contre les empiètements de l'urbanisation et les effets négatifs de l'augmentation du nombre des visiteurs dans les sites concernés, et qu'il faut promouvoir des synergies avec d'autres activités économiques, comme l'agriculture; invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à continuer à accorder également un soutien aux responsables d'initiatives privées, à petite échelle, visant à résoudre les problèmes, qu'il s'agisse du recyclage des déchets, du traitement de l'eau, de l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ou des investissements dans d'autres sources d'énergie,

37. Invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à accroître les investissements dans le développement des ressources humaines dans le secteur touristique, et à encore améliorer ainsi les compétences de gestion et les compétences linguistiques et techniques des responsables et travailleurs du secteur, et en particulier à soutenir des initiatives d'éducation sur l'importance du tourisme durable et sur les pratiques durables que le secteur touristique de la région devrait appliquer,

38. demande que des actions de sensibilisation au tourisme soient relayées par tous les canaux des médias écrits et visuels, l'objectif étant de diffuser des comportements adaptés aux impératifs en matière d'attraction du tourisme et aux nécessités d'un bon accueil des touristes, tout en préservant l'environnement et les conditions d'hygiène dans les zones touristiques;

39. invite fermement les gouvernements des pays méditerranéens à considérer le tourisme comme une activité exportatrice et à lui accorder dès lors les mesures d'incitation requises; estime que le tourisme devrait également être considéré comme un secteur d'activité sûr et respectueux de l'environnement;

40. souligne l'importance accordée à la promotion du tourisme en

Cisjordanie, y inclus Jérusalem Est et la bande de Gaza, grâce à un assouplissement des contrôles aux frontières, des blocus, des fermetures et des mesures de sécurité ;

41. est favorable à un développement touristique qui soutienne pleinement les dispositions politiques et sociales des résolutions adoptées par les organisations internationales et les gouvernements de ces pays pour la mise en place d'un tourisme durable;

42. souligne l'importance de la société civile en tant que partenaire pour le développement touristique dans les pays méditerranéens; estime que cela élargira les possibilités d'emploi, en offrant davantage de perspectives aux entreprises privées.

* * * _____ * * *